

**Pour contrer la propagation des espèces envahissantes**  
**Nettoyage de kayak après utilisation**  
**Par le comité de recherche et de sensibilisation d'Eau Secours!**  
**Novembre 2006**

Il faut se préoccuper du nettoyage d'un kayak après chacune de vos randonnées dans différents cours d'eau du Québec, car ce nettoyage est la meilleure façon de prévenir la propagation de l'algue Didymo.

En tant que kayakiste, vous devez donc :

1. Vérifier la présence de toute matière algale sur le kayak et l'enlever avant de quitter du site A.
2. Pour nettoyer, on doit utiliser une solution désinfectante en assurant un contact pendant au moins une minute. Cette solution peut être soit une solution à 5% de détergent à vaisselle (une tasse de savon pour 5 litres d'eau), ou encore une solution d'eau salée. Afin d'éviter d'abîmer l'équipement et de protéger l'environnement, il vaut mieux utiliser des savons à linge ou à vaisselle biodégradables.

Peu importe le nettoyant choisi, on risque de moins abîmer l'équipement si on le rince après avec de l'eau douce (mais pas celle de la rivière!!!).

Évidemment, le nettoyage se fait sur le site A avant de se rendre au site B et préférablement, on privilégiera les stations de lavage. Lorsque ces stations sont inexistantes, on utilisera de gros bacs de plastique (et une éponge) pour le nettoyage. L'eau usée devra être rejetée dans une fosse septique ou dans des installations municipales de traitement.

3. Si possible, faire sécher le kayak et l'équipement. Si vous ne nettoyez pas votre équipement, vous devez le faire sécher complètement et attendre un 48 heures supplémentaires. Étant donné la difficulté de faire sécher complètement les « wetsuit » et autres équipements, il est préférable de procéder au nettoyage.

Il faut rappeler que tous les objets et parties qui ont touché à l'eau doivent être désinfectés (cela inclut les pagaies, les jupettes et les vêtements).

Vous trouverez tous les détails d'un bon nettoyage sur le site suivant, de la Nouvelle-Zélande : <http://www.rivers.org.nz/article/Didymo> (en anglais seulement).

Également, pour en savoir plus sur cette espèce envahissante, et en attendant d'avoir nos sites québécois, je vous réfère au site Web du *Biosecurity New Zealand* qui renferme beaucoup de renseignements sur Didymo, ses impacts écologiques, économiques et les façons de la contrôler : <http://www.biosecurity.govt.nz/didymo>.